FF produits FR

FlexiForce catalogue de produits, Printed 17-11-2015

Online price list up-to-date at

www.flexiforce.com

PRODUITS EN LIGNE

Ce catalogue de produits notre gamme de livraison complète pour les portes industrielles et résidentielles accompagnée de photos et du prix actuel par produit. Vous obtiendrez de la sorte un aperçu plus rapide des caractéristiques des produits, combinées au prix. Pour une information complète sur les produits, nous vous renvoyons soit un catalogue des produits par e-mail, soit la possibilité de télécharger notre catalogue des produits "en ligne" Vous y retrouverez, par produit, des informations détaillées telles que schémas, informations CE, spécifications techniques, téléchargements et domaines d'application. 24 heures sur 24 et toujours d'actualité !

Imaginez des gens travaillant 24 heures sur 24 à de nouvelles solutions matérielles .....

FlexiForce Group, fondé en 1980, est une entreprise multinationale ambitieuse qui compte maintenant des filiales aux Pays-Bas, en Hongrie, en Espagne, en Italie, en Pologne, en Chine, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. Le siège du groupe est situé à Barneveld, aux Pays-Bas.

FlexiForce peut compter sur une équipe enthousiaste de plus de 300 personnes dans le monde dédiées au services de plus de 1500 clients pour leur fournir des composants matériels, des kits de matériel complets et des opérateurs électriques pour portes sectionnelles industrielles et résidentielles. Nous exécutons la conception, l'approvisionnement, la production et la distribution de ces matériaux à nos clients dans plus de 50 pays dans le monde.

La fidélité de nos clients a toujours été la base de la réussite de FlexiForce, avec l'écoute du marché et la réaction avec de nouvelles innovations de produits afin d'offrir des solutions spécifiques et pratiques aux besoins de nos clients. Cela est davantage renforcé par le souhait de la société de devenir un fournisseur fiable à long terme proposant une gamme en expansion de produits de première qualité.

Chez FlexiForce, la combinaison d'installations de production étant la propriété du groupe, de centres régionaux de finition jusqu'à la commande et d'un réseau d'approvisionnement mondial fiable assure un support inégalé à nos clients. En outre, notre équipe d'ingénierie, basée en Europe, aux Etats-Unis et en Asie assure un support maximum, 24 heures sur 24, pour les nouveaux processus de développement de produits de nos clients. Ceci étant, FlexiForce ouvre la voie pour coordonner les efforts de compréhension des capacités, des besoins et des souhaits de toute la chaîne d'approvisionnement, offrant une valeur au niveau des prix, de la qualité, de la technologie, de la gestion de capacité, de la logistique et du service à la clientèle.

Appelez-nous pour connaître nos nouveautés en matière de portes sectionnelles

Dixon, IL, USA

Barneveld, Pays-Bas

Wuxi, Chine

Composants

Résumé de notre gamme de produits:

Profils en aluminium	Accouplements	Câbles de levage	Parachute de ressort
Paliers	Courbes	Verrous	Butées à ressort
Plaques de base	Opérateurs	Plaques intermédiaires	Mandrins
Poutres en caisson	Montants d'extrémité	Autres	Supports galet haut
Parachutes de câble	Matériaux de fixation	Accessoires pour portillons	Ressorts de torsion
Tambours	Vision complète	Profils	Supports de rail
Poulies de câble	Poignées	Galets	Fenêtres
Dispositifs tension câble	Boîtes de matériel	Joints	
Treuil à chaîne	Charnières	Arbres	

FlexiForce propose une gamme complète de livraison pouvant être divisée en pièces pour portes industrielles (IND) et résidentielles (RES). Depuis nos entrepôts des Pays-Bas, de Hongrie, d'Espagne, d'Italie et de Chine, nous livrons dans un délai moyen de 5 jours ouvrables plus de 1.000 produits différents de stock.

Outre cette gamme étendue de produits standard, que vous trouverez dans notre catalogue en ligne, nous avons la possibilité de concevoir et de produire des produits répondants aux spécifications des clients. Exclusifs pour un client (confidentialité garantie) ou à ajouter à notre gamme standard de produits (avantage du volume). Visitez directement notre catalogue en ligne pour obtenir des informations plus spécifiques par produit, imprimez le catalogue pour votre propre utilisation ou contactez votre équipe de vente pour recevoir une version imprimée.

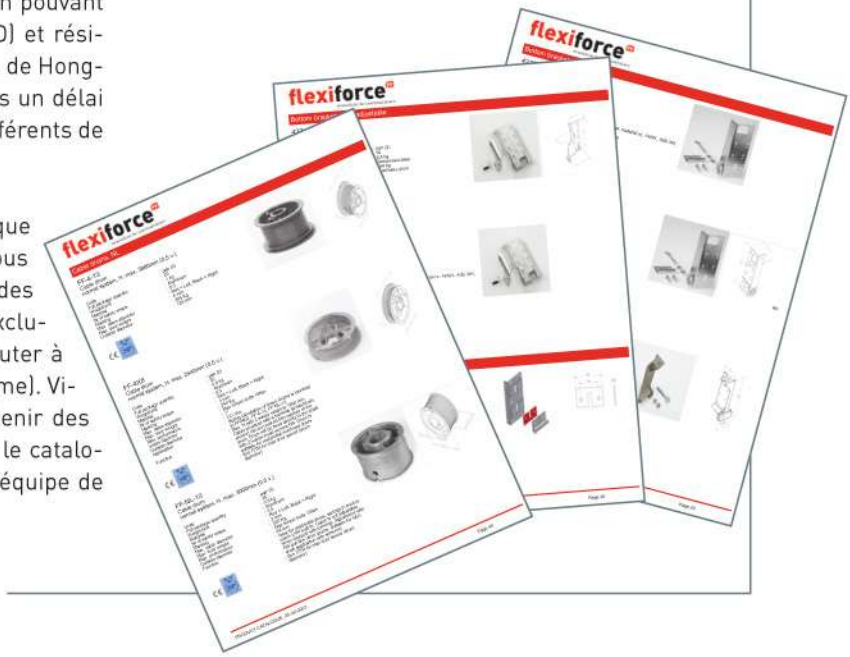

CONDITIONS DE LIVRAISON

Toutes nos offres, toutes les commandes qui nous sont transmises et tous les accords passés avec nous sont régis par les CONDITIONS DE LA METAALUNIE déposées au greffe du Tribunal de Rotterdam et libellées dans les termes du dernier texte déposé à ce Tribunal. Les conditions de livraison sont envoyées sur demande et sont publiées à la dernière page de cette liste de prix ou télécharger sur www.flexiforce.com (downloads).

Nos conditions de paiement sont d'application pour autant que nous ayons reçu l'approbation de notre compagnie de crédit. Nous réservons le droit de modifier (sans avis préalable) les données techniques dans cette documentation.

Pour plus d'informations sur les heures d'ouverture, les délais de livraison et les numéros de compte FlexiForce, nous vous renvoyons à notre site web **www.flexiforce.com**.

flexiforce FF
innovations for overhead doors

INDEX

Plaque de base 6
01. Réglable 6
Automatisation 6
11. Détecteurs et sécurité 6
08. Industrie, force 6
06. Evolution Accessories 8
01. Evolution LM50/55EVO 8
Sections vitrées 9
01. REFLECTION sections IND 9
02. REFLECTION sections Epoo/Kingspan 10
03. REFLECTION sections Metecno 11
Serrures 13
04. Divers 13
Joints 13
01. Floor 13
Hublots 13
01. Inox 13
Portes coulissantes 15
01. Industrie 15
Outils 15
03. Divers 15
01. Ressorts 16
RSC(-T) kits de rails 17
01. RSC-T kits de rails 17

RECHERCHE DE PRODUITS SUR BASE DE LA RÉFÉRENCE

1016B30	15
1016M	15
1030BOX5	13
1063	15
2435RS1	13
2435RS1-SB	14
2435RS2	14
2435RS2-SB	14
421AC	6
650SNCL	13
650SNCR	13
773E	6
ISTT	16
ISTT-GO	16
LM55EVO23	8
LM55EVO23K	8
REFL-INT-IND3000X610	9
REFL-INT-IND5000X610	9
REFL-INT-IND5000X610C	9
REFL-INT-IND7000X610	10
REFL-INT-KE2500X500	10
REFL-INT-KE2500X500C	10
REFL-INT-KE3500X500	11
REFL-INT-KE4500X610	11
REFL-INT-M2500X500	11
REFL-INT-M2500X500C	12
REFL-INT-M3500X500	12
REFL-INT-M4500X610	12
RSCTV05Z	17
RSCTV10Z	17
RSCTV20Z	17
RSCTV30Z	17
TX4UNI	8
forceLC2	6
forceLD	7
forceOSE	7
forcePSE	7

Plaque de base, 01. Réglable

421AC *nouveau!*

Plaque de base
réglable, aluminium
Tige de 11mm, W=60mm

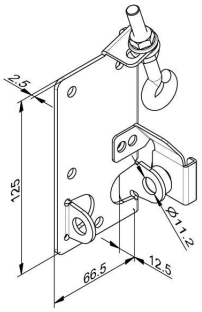

Unité	: pair (2)
Emballage complet	: 20
Poids/unité	: 0,63 kg
Matière	: Acier galvanisé
Marquage	: 421ACL/R
Diamètre de câble Max.	: 4 mm
Poids Max de la porte	: 160 kg
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Largeur=60mm, épaisseur: 2,5mm
Application	: Pour systèmes équipés de ressorts à l'arrière ou à l'avant avec câble maxi.4mm. la plaque de base dispose d'un rouleau de glissement intégré.
Function	: Plaque de base réglable pour portes résidentielles jusqu'à 160kg.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 574RES, 2065, LM60EVO23

Automatisation, 11. Détecteurs et sécurité

773E *nouveau!*

Photocellules
IR, universel
ajustable

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,19 kg
Action	: Pour tous les marques opérateurs, industriel et residentiel. NB! Ne pas pour Evolution.
Configuration	: IP44. Max distance 20m
Marquage	: 773E Liftmaster
Application	: Uniquement ajustable.
Function	: Protection d'IR cellule photo-électrique.
Group code	: E
Usage	: Industriel, résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: force100XQ, force100XC, 9700V24

Automatisation, 08. Industrie, force

forceLC2 *nouveau!*

Barrieres immaterielles
type 2, h=2555mm

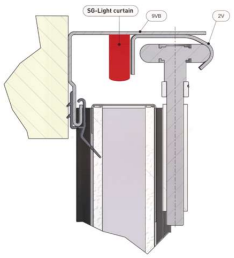

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,9 kg
Action	: Nouveau! EN - Class 2 conformation!
Matière	: Aluminium
Configuration	: 10 to 30V DC, 1.2W, IP67, OSE output
Marquage	: forceLC2
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	16 x 16 mm
Longueur	: 2.800 mm, effective 2.555 mm
CE-securité	: Complies with requirements of Category 2 and PL=d as per EN13849-1.
Group code	: E
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: force100XQ, Herkules2

Automatisation, 08. Industrie, force

forceLD *nouveau!*

Boucles magnetiques
complet, 2 canaux
forceIQ

Unité	: set (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 0,45 kg
Action	: Automatiquement reconnus par le système forceIQ, plug-'n-play !
Matière	: Plastique
Marquage	: forceLD FF
Function	: Sera reconnu par forceIQ et est affiché clairement à l'écran. Facile , toutes les pièces nécessaires sont disponibles dans un kit !
Group code	: E
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: forcePSE, forceIQ, force100XQ

forceOSE *nouveau!*

Kit détecteur opto
pour profile bas, Low Power
d=12mm, complet

Unité	: set (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 0,45 kg
Action	: Automatiquement reconnus par le système forceIQ, plug-'n-play !
Matière	: Plastique
Configuration	: Détecteur opto, câble en spirale, boîte á dispensateur, profil de guidage, connecteurs
Marquage	: forceOSE FF
Performance Max.	: Largueur porte < 12m
Longueur	: 10.5 meter
Function	: Kit de barre palpeuse complet. Sera reconnu par forceIQ et est affiché clairement à l'écran. Facile , toutes les pièces nécessaires sont disponibles dans un kit !
Group code	: E
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: forcePSE, 1039-52, force100XQ

forcePSE *nouveau!*

Kit interrupteur
a pression d'air, monté a boiter
IP54

Unité	: set (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 0,45 kg
Action	: Automatiquement reconnus par le système forceIQ, plug-'n-play !
Matière	: Plastique
Configuration	: Interrupteur pneumatique, câble en spirale, profil de guidage, connecteurs et DWACC kit.
Marquage	: forcePSE FF
Application	: Sécurité : Barre palpeuse pneumatique
Function	: Monté dans un boîtier IP54. L'interrupteur est activé par l'augmentation ou la chute de la pression d'air dans le joint bas d'une porte lorsqu'elle rencontre un obstacle. Facile, tout ce dont vous avez besoin est déjà dans un kit !
Group code	: E
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: forceOSE, 1035SR, force100XQ

Automatisation, 06. Evolution Accessories

TX4UNI *nouveau!*

Emetteur
4 canaux, Evolution
code universel

Unité	:	pièce (1)
Emballage complet	:	1
Poids/unité	:	0,02 kg
Spec (B / INOX)	:	Acccesoires RSC et Evolution.
Matière	:	Matt black housing
Configuration	:	433MHz universal code
Marquage	:	Liftmaster
Application	:	La couleur noir mat offre un accessoire très élégant que l'on est fier de porter sur le porte-clés. Le couvercle coulissant empêche le consommateur de fonctionnement imprévu.
Function	:	Un code universel, un émetteur 4 canaux, compatible avec tous les émetteurs existants. Passez à ce design élégant !
Group code	:	E
Usage	:	Résidentiel
Disponibilité	:	FFEU
Produit apparenté	:	LM60EVO23, LM80EVO23, 747EVO

Automatisation, 01. Evolution LM50/55EVO

LM55EVO23 *nouveau!*

Opérateur électrique
600 N, 24DC, avec 2 x émetteur manuel
rails (1 parties), courroie crantée, h<2,30m

Unité	:	pièce (1)
Emballage complet	:	1
Poids/unité	:	17 kg
Spec (B / INOX)	:	RSC
Action	:	Garantie de produit de 3 ans! Disponible: octobre 2015!
Configuration	:	24DC, 230-240V/50Hz, velocité 100mm/s, 0,8W stand-by.
Marquage	:	Liftmaster, world nr 1 in garage door openers!
Poids Max de la porte	:	90 kg
Performance Max.	:	600N, H=2.30m
Application	:	EVOLUTION, design sophistiqué et une technologie innovante. Vitesse de la porte haute, faible niveau sonore, l'efficacité énergétique (0,9 W en veille), programmation facile, soft-start soft-stop. Réglage automatique de limites.
Function	:	Le kit contient moteur LM55EVO, rail en C, courroie, code 8023CR5, 2 x 2 voies télécommandes TX2EVO. Dans l'emballage sophistiqué.
Group code	:	E
Usage	:	Résidentiel
Disponibilité	:	FFEU
Produit apparenté	:	LM50EVO, 2635, 747EVO

Produits supplémentaires

LM55EVO23K	600 N, 24DC, avec 2 x émetteur manuel	rails (3 parties), courroie crantée, h<2,30m	18 kg

Sections vitrées, 01. REFLECTION sections IND

REFL-INT-IND3000X610 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 3 fields, Industrial, 2x3mm SANIntermediate, 3 fields, Industrial, 2x3mm SAN
3.000x610mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 18 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 3000x610, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to industrial, non-fingersafe 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 wk
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-IND5000X610, REFL-INT-IND5000X610C, REFL-INT-IND7000X610

REFL-INT-IND5000X610 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 4 fields, Industrial, 2x3mm SAN
5.000x610mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 35 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 5000x610, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to industrial, non-fingersafe 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 wk
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-IND3000X610, REFL-INT-IND5000X610C, REFL-INT-IND7000X610

REFL-INT-IND5000X610C *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 4 fields, Industrial, 2x3mm SAN
5.000x610mm, 40mm

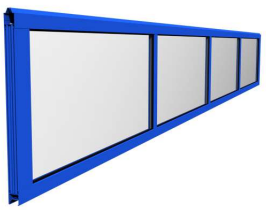

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 35 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Coated in any RAL colour.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 5000x610, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to industrial, non-fingersafe 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 wk
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-IND3000X610, REFL-INT-IND5000X610, REFL-INT-IND7000X610

Sections vitrées, 01. REFLECTION sections IND

REFL-INT-IND7000X610 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 6 fields, Industrial, 2x3mm SAN
7.000x610mm, 40mm

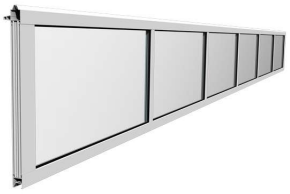

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 49 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 7000x610, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to industrial, non-fingersafe 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 we
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-IND3000X610, REFL-INT-IND5000X610, REFL-INT-IND5000X610C

Sections vitrées, 02. REFLECTION sections Epco/Kingspan

REFL-INT-KE2500X500 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 2 fields, Epco/Kingspan, 2x3mm SAN
2.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 13 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 2500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Kingspan and Epco 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500C, REFL-INT-KE3500X500, REFL-INT-KE4500X610

REFL-INT-KE2500X500C *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 2 fields, Epco/Kingspan, 2x3mm SAN
2.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 13 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Coated in any RAL colour.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 2500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Kingspan and Epco 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE3500X500, REFL-INT-KE4500X610

Sections vitrées, 02. REFLECTION sections Epco/Kingspan

REFL-INT-KE3500X500 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 3 fields, Epco/Kingspan, 2x3mm SAN
3.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 18 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 3500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Kingspan and Epco 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE2500X500C, REFL-INT-KE4500X610

REFL-INT-KE4500X610 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 4 fields, Epco/Kingspan, 2x3mm SAN
4.500x610mm, 40mm

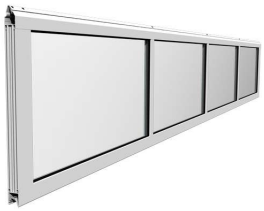

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 27 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 3500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Kingspan and Epco 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE2500X500C, REFL-INT-KE3500X500

Sections vitrées, 03. REFLECTION sections Metecno

REFL-INT-M2500X500 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 2 fields, Metecno, 2x3mm SAN
2.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 13 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 2500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Metecno (related) 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-M2500X500C, REFL-INT-KE3500X500, REFL-INT-KE4500X610

Sections vitrées, 03. REFLECTION sections Metecno

REFL-INT-M2500X500C *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 2 fields, Metecno, 2x3mm SAN
2.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 13 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Coated in any RAL colour.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 2500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Metecno 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE3500X500, REFL-INT-KE4500X610

REFL-INT-M3500X500 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 3 fields, Metecno, 2x3mm SAN
3.500x500mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 18 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 3500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Metecno 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE2500X500C, REFL-INT-KE4500X610

REFL-INT-M4500X610 *nouveau!*

REFLECTION section
Intermediate, 4 fields, Metecno, 2x3mm SAN
4.500x610mm, 40mm

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 27 kg
Action	: Calculate exact section prices with configuration tool or ask your sales team.
Matière	: High quality anodized aluminium extruded profiles. Glazing 2x 3mm SANN. Non coated.
Marquage	: REFLECTION
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	Section: 3500x500, panel thickness: 40mm
Function	: High end appearance due to sharp design with elimination of glass beads (laths) and high quality aluminium and glass selection. Perfect upgrade opportunity! Perfect fit to Metecno 40mm panels. Pre-assembled to specification in our factories in Hungary and Poland. Leadtimes: 2-3 weeks.
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: REFL-INT-KE2500X500, REFL-INT-KE2500X500C, REFL-INT-KE3500X500

Serrures, 04. Divers

650SNCL *nouveau!*

Serrure
pour serrure 650, sûr
préassemblé, gauche

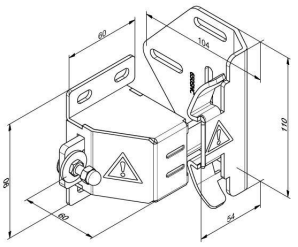

RH

Unité	: pièce (1)	
Emballage complet	: 10	
Poids/unité	: 0,81 kg	
Matière	: Acier galvanisé	
Application	: Combinez avec gamme des serrures 650 et tiges de verouillage.	
Usage	: Résidentiel	
Disponibilité	: FFEU	
Produit apparenté	: 606LATCH, 650-40RAL, 650SI	

Produits supplémentaires

650SNCR	pour serrure 650, sûr	galvanisé, droite

Joints, 01. Floor

1030BOX5 *nouveau!*

Seuil 5m
profile caoutchouc, montage au sol, noir
Emballage consommateur 5m, tape comprise

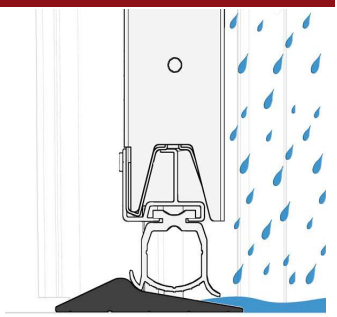

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 3,569 kg
Spec (B / INOX)	: RSC
Action	: Upsell opportunity
Matière	: EPDM, noir
Configuration	: Use tape for easy assembly on garage floors. Manual included on the box.
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	78 x 13 mm
Longueur	: 5000 mm
Application	: Pour améliorer l'étanchéité entre le sol et le joint inférieur d'une porte de garage
Function	: Rubber profile for better sealing between the floor and the bottom seal of the door. Thus preventing water getting inside onto garage floor. Seal is to be taped or glued on the floor. Delivery is including 5m tape!
Usage	: Industriel, résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 1035, 1085-2510, 1035QSE

Hublots, 01. Inox

2435RS1 *nouveau!*

Hublot
acier inoxydable,verre double
230x230 mm, panneau 38-40-42mm

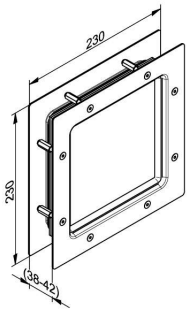

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,67 kg
Spec (B / INOX)	: INOX (AISI 304)
Matière	: Acier inoxydable, verre double 2 x 3,5mm, K=0,8-01,2W/mK
Configuration	: N'utilisez pas dans environment de l'eau salée. Instructions de nettoyage.
Marquage	: 2435R1 FF
Performance Max.	: Panneaux 38-40-42mm (3 larguers vis)
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	230 x230 mm
Application	: Version améliorée. Porte de garage de haute qualité.
Function	: Hublot haut de gamme pour portes de garage. Fixation à vis. Fourni avec manuel, moule de découpe, le tout dans une boîte. Equipées de verre double. Made in Europe!
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 2435RS2, 2200CL, 2431

Hublots, 01. Inox

2435RS1-SB *nouveau!*

Hublot
acier inoxydable,verre brossé double
230x230 mm, panneau 38-40-42mm

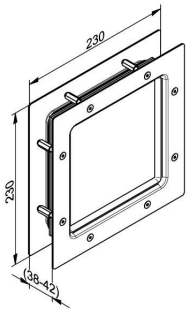

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,67 kg
Spec (B / INOX)	: INOX (AISI 304)
Matière	: Acier inoxydable, verre brossé double 2 x 3,5mm, K=0,8-01,2W/mK
Configuration	: N'utilisez pas dans environment de l'eau salée. Instructions de nettoyage.
Marquage	: 2435R1 FF
Performance Max.	: Panneaux 38-40-42mm (3 larguers vis)
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	230 x230 mm
Application	: Version améliorée. Porte de garage de haute qualité.
Function	: Hublot haut de gamme pour portes de garage. Fixation à vis. Fourni avec manuel, moule de découpe, le tout dans une boîte. Equipées de verre brossé. Il protège l'intérieur du garage des regards indiscrets. Made in Europe!
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 2435RS2, 2200CL, 2431

2435RS2 *nouveau!*

Hublot
acier inoxydable,verre double
310x310mm, panneau 38-40-42mm

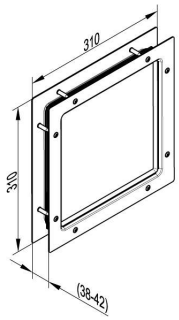

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,99 kg
Spec (B / INOX)	: INOX (AISI 304)
Matière	: Acier inoxydable, verre double 2 x 3,5mm, K=0,8-01,2W/mK
Configuration	: N'utilisez pas dans environment de l'eau salée. Instructions de nettoyage.
Marquage	: 2435R2 FF
Performance Max.	: Panneaux 38-40-42mm (3 larguers vis)
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	310 x 310 mm
Application	: Version améliorée. Porte de garage de haute qualité.
Function	: Hublot haut de gamme pour portes de garage. Fixation à vis. Fourni avec manuel, moule de découpe, le tout dans une boîte. Equipées de verre double. Made in Europe!
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 2435R1, 2200CL, 2431

2435RS2-SB *nouveau!*

Hublot
acier inoxydable,verre brossé double
310x310mm, panneau 38-40-42mm

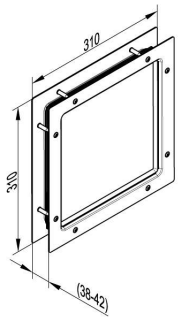

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 1
Poids/unité	: 1,99 kg
Spec (B / INOX)	: INOX (AISI 304)
Matière	: Acier inoxydable, verre brossé double 2 x 3,5mm, K=0,8-01,2W/mK
Configuration	: N'utilisez pas dans environment de l'eau salée. Instructions de nettoyage.
Marquage	: 2435R2 FF
Performance Max.	: Panneaux 38-40-42mm (3 larguers vis)
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)	310 x 310 mm
Application	: Version améliorée. Porte de garage de haute qualité.
Function	: Hublot haut de gamme pour portes de garage. Fixation à vis. Fourni avec manuel, moule de découpe, le tout dans une boîte. Equipées de verre brossé. Il protège l'intérieur du garage des regards indiscrets. Made in Europe!
Usage	: Résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 2435R1, 2200CL, 2431

Portes coulissantes, 01. Industrie

1016B30 *nouveau!*

Boulon
noir galvanisé, DIN 933 M16x30-12.9 pour H31RC
porte coulissante

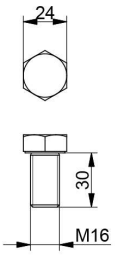

Unité	: p.100
Emballage complet	: 100
Poids/unité	: 0,085 kg
Matière	: Acier galvanisé
Longueur	: 30 mm
Diamètre externe	: M16 - 24 mm
Application	: portes coulissante industrielles jusqu'à 350kg
Function	: Ce boulon connecte le support galet à la section de porte. Utiliser avec l'écrou 1016M. Voir manuel d'installation
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 1016M, H31RC, H40U6000

1016M *nouveau!*

Écrou
Acier vide, DIN 933 M16-12.9 pour H31RC
porte coulissante

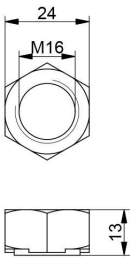

Unité	: p.100
Emballage complet	: 100
Poids/unité	: 0,01 kg
Matière	: Acier vide
Application	: portes coulissante industrielles jusqu'à 350kg
Function	: Cet écrou relie le support galet à la section. Utiliser avec boulon 1016B30. Voir manuel d'installation
Usage	: Industriel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: 1016B30, H31RC, H40U6000

Outils, 03. Divers

1063 *nouveau!*

D´huile lubrificante
500 ml
spray

Unité	: pièce (1)
Emballage complet	: 12
Poids/unité	: 0,5 kg
Usage	: Industriel, résidentiel
Disponibilité	: FFEU
Produit apparenté	: WGD10, 532AC, 2065

Outils, 01. Ressorts

ISTT *nouveau!*

Industrial Spring Tensioning Tool
Pour ressorts de 51mm, 67mm, 95mm et 152mm

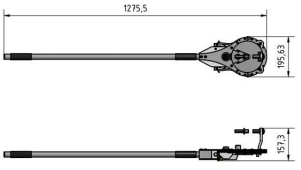

Unité	:	pièce (1)
Emballage complet	:	1
Poids/unité	:	7 kg
Action	:	Disponible à partir de la semaine 42. Envoyez vos réservations dès maintenant!
Matière	:	Aluminium / Acier
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)		1275,5mm x 195,63mm
Application	:	Le ISTT est applicable pour des ressorts de 51mm, 67mm, 95mm et 152mm. Deux adaptateurs sont inclus; un pour les mandrins 2" et 2 5/8" et un pour les mandrins 3 ¾" et 6". Le ISTT est adapté aux axes 1". Le ISTT comporte plusieurs systèmes de sureté afin de garantir une utilisation en tou
Function	:	Le ISTT est un instrument de tension de ressorts industriels motorisé par une perceuse. Cela apporte énormément de sécurité pendant l'installation des ressorts. L'outil parfait que tous les installateurs doivent avoir ! Ranger votre ISTT dans la valise ISTT-GO pour une parfait protection et
Usage	:	Industriel
Disponibilité	:	FFEU
Produit apparenté	:	ISTT-GO, WGD10, WS100

ISTT-GO *nouveau!*

Industrial Spring Tensioning Tool
Valise de transport facile.

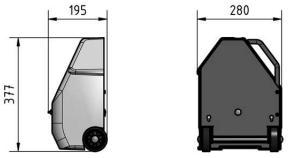

Unité	:	pièce (1)
Emballage complet	:	1
Poids/unité	:	3 kg
Action	:	Disponible à partir de la semaine 42. Envoyez vos réservations dès maintenant!
Matière	:	ABS / acier
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)		280mm x 377mm x 195mm
Application	:	Le ISTT-GO est dédié au tensionneur de ressort ISTT.
Function	:	Le ISTT-GO est la valise parfaite pour protéger et transporter votre tensionneur de ressorts industriels. Il est fabriqué en acier en dans un matériau haut de gamme utilisé pour les tableau de bord de voitures, ce qui en fait un emballage robuste mais facile à transporter.
Usage	:	Industriel
Disponibilité	:	FFEU
Produit apparenté	:	WGD10, 1063, ISTT

RSC(-T) kits de rails, 01. RSC-T kits de rails

RSCTV05Z *nouveau!*

Set de rails verticaux
RSC, 2"
H=1900mm

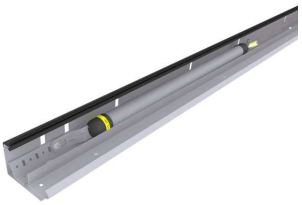

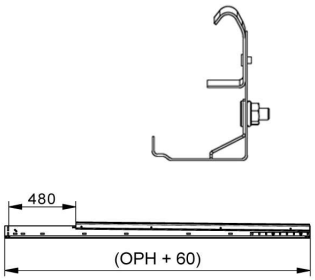

Unité	:	pair (2)
Emballage complet	:	25
Poids/unité	:	12 kg
Action	:	Composant du RSC-T.
Matière	:	Acier galvanisé
Marquage	:	RSCTV..TS FF
Performance Max.	:	Hauteur de porte 1900mm
Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur)		1,5 mm, 2 inch
Application	:	RSC-T syteme résidentiel à ressorts de tension
Function	:	Rail vertical pre-assemblé, riveté et constitué d'une cornière (915VL..), rails (215V) et une connection intégrée pour les ressorts TSS. Commander le joint latéral 1088 séparément. Voir manuel.
Group code	:	R
Usage	:	Résidentiel
Disponibilité	:	FFEU
Produit apparenté	:	1088-3060, RTSH05, TSS675-26

Produits supplémentaires

RSCTV10Z	RSC, 2"	H=2000mm	12 kg
RSCTV20Z	RSC, 2"	H=2125mm	12 kg
RSCTV30Z	RSC, 2"	H=2250mm	12 kg

CONDITIONS DE LA METAALUNIE

Conditions générales de livraison et de paiement publiées par la « Koninklijke Metaalunie » (Organisation néerlandaise des entrepreneurs de petites et de moyennes entreprises dans la métallurgie) et désignées par CONDITIONS DE LA METAALUNIE, anciennement CONDITIONS DE LA SMECOMA, déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1er janvier 2008.

Publication de la Koninklijke Metaalunie, Postbus 2600, 3430 GA Nieuwegein, Pays Bas.

©Koninklijke Metaalunie

Article 1 : Applicabilité

1.1. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres émises par les membres de la Koninklijke Metaalunie, à tous les contrats signés par ces membres et à tous les contrats pouvant en découler.
1.2. L'offreur / le fournisseur est le membre de la Metaalunie faisant usage des présentes conditions. Il est désigné par le terme de « preneur d'ordre ». Le cocontractant est désigné par le terme de « donneur d'ordre ».
1.3. En cas de contradiction entre le contenu du contrat conclu entre le donneur d'ordre et le preneur d'ordre et ces conditions générales, ce sont les dispositions de ce contrat qui s'appliquent.
1.4. L'usage des présentes conditions est exclusivement réservé aux membres de la Koninklijke Metaalunie.

Article 2 : Offres

2.1. Toutes les offres sont sans engagement.
2.2. Le preneur d'ordre est en droit de partir du principe que les données, dessins et autres documents lui ayant été fournis par le donneur d'ordre sont justes et peuvent servir de base à ses offres.
2.3. Les prix mentionnés dans l'offre sont basés sur une livraison départ-usine, « ex works », conformément aux Incoterms 2000. Les prix s'entendent hors taxes et conditionnement non compris.
2.4. En cas de refus d'une offre, le preneur d'ordre se réserve le droit de facturer au donneur d'ordre tous les frais qu'il a dû engager pour faire son offre.

Article 3 : Droits de propriété intellectuelle

3.1. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit, le preneur d'ordre conserve les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits de propriété industrielle sur toutes les offres qu'il a émises et sur tous les concepts, illustrations, dessins, modèles (tests), programmes etc. qu'il a fournis.
3.2. Les droits sur les données mentionnées dans le paragraphe précédent restent la propriété du preneur d'ordre, même si les frais engagés pour leur élaboration ont été facturés au donneur d'ordre. Il est formellement interdit de copier, d'utiliser ou de montrer ces données à des tiers sans l'autorisation expresse préalable et écrite du preneur d'ordre. En cas de transgression de cette disposition, le donneur d'ordre est redevable d'une amende de 25 000 € envers le preneur d'ordre. Cette amende peut être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.
3.3. Le donneur d'ordre est tenu de retourner les données mentionnées dans le premier paragraphe au preneur d'ordre sur simple demande de ce dernier et dans les délais indiqués par ce dernier, sous peine d'une amende de 1 000 € par jour. Cette amende peut être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.

Article 4 : Conseils, concepts et matériaux

4.1. Le donneur d'ordre ne peut exercer aucun droit sur les conseils et informations reçus de la part du preneur d'ordre si ces derniers n'ont pas de lien direct avec l'ordre.
4.2. Le donneur d'ordre est responsable des plans, calculs et concepts élaborés par ses soins ou en son nom ainsi que de l'adaptabilité fonctionnelle des matériaux prescrits par ses soins ou en son nom.
4.3. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers relative à l'utilisation des plans, calculs, concepts, matériaux, échantillons, modèles et autres fournis par le donneur d'ordre ou en son nom.
4.4. Le donneur d'ordre est en droit de (faire) examiner, à ses propres frais et avant leur traitement, les matériaux que le preneur d'ordre a l'intention d'utiliser. Tout préjudice éventuel subi par le preneur d'ordre dans ce cadre sera à la charge du donneur d'ordre.

Article 5 : Délai de livraison

5.1. Le délai de livraison et / ou la période d'exécution sont fixés par le preneur d'ordre par approximation.
5.2. Lors de la fixation du délai de livraison et / ou de la période d'exécution, le preneur d'ordre part du principe qu'il pourra exécuter la commande dans les circonstances dont il a à ce moment connaissance.
5.3. Le délai de livraison et / ou la période d'exécution entrent en vigueur lorsque les parties se sont mises d'accord sur tous les détails techniques et commerciaux, lorsque toutes les données et plans définitifs et approuvés nécessaires sont en la possession du preneur d'ordre, lorsque le paiement (partiel) convenu a été reçu et lorsque les conditions nécessaires à l'exécution de l'ordre sont satisfaites.
5.4. a. Si les circonstances sont différentes de celles connues du preneur d'ordre au moment où il a fixé le délai de livraison et / ou la période d'exécution, celui-ci peut prolonger le délai de livraison et / ou la période d'exécution de la période de temps nécessaire à l'exécution de l'ordre dans ces nouvelles circonstances. Si les activités ne peuvent pas être intégrées dans le calendrier du preneur d'ordre, elles seront exécutées dès que le calendrier le permettra.
b. En cas de travaux supplémentaires, le délai de livraison et / ou la période d'exécution seront prolongés de la période de temps nécessaire pour (faire) livrer les matériaux et pièces et pour exécuter les travaux supplémentaires. Si les travaux supplémentaires ne peuvent pas être intégrés dans le calendrier du preneur d'ordre, ceux-ci seront exécutés dès que le calendrier le permettra.
c. En cas de suspension des obligations par le preneur d'ordre, le délai de livraison et / ou la période d'exécution sont alors prolongés de la durée de la suspension. Si la poursuite des activités ne peut pas être intégrée dans le calendrier du preneur d'ordre, ces activités seront exécutées dès que le calendrier le permettra.
d. Si les conditions météorologiques ne permettent pas l'exécution des travaux, le délai de livraison et / ou la période d'exécution seront alors prolongés de la période de retard ainsi provoquée.
5.5. Un dépassement du délai de livraison et / ou de la période d'exécution convenus ne donne en aucun cas droit à de quelconques dédommagements, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit.

Article 6 : Transfert de risques

6.1. La livraison a lieu départ-usine, « ex works », conformément aux Incoterms 2000 ; les risques des biens sont transférés au moment où le preneur d'ordre les met à la disposition du donneur d'ordre.
6.2. En dépit des dispositions du paragraphe précédent, le preneur d'ordre et le donneur d'ordre peuvent convenir de la responsabilité du preneur d'ordre pour assurer le transport. Les risques de l'entreposage, du chargement, du transport et du déchargement sont également dans ce cas à la charge du donneur d'ordre. Le donneur d'ordre peut s'assurer contre ces risques.
6.3. S'il est question d'un échange et que le donneur d'ordre continue à utiliser les biens à échanger dans l'attente de la livraison des nouveaux biens, les risques des biens à échanger restent à la charge du donneur d'ordre jusqu'au moment où il les a remis au preneur d'ordre.

Article 7 : Modification de prix

7.1. Une augmentation de facteurs décisifs pour le prix d'achat se produisant après la conclusion du contrat peut être répercutée sur le donneur d'ordre par le preneur d'ordre si l'exécution du contrat n'est pas achevée au moment de cette augmentation.
7.2. Le paiement d'une augmentation de prix d'achat par le donneur d'ordre telle que celle mentionnée dans le paragraphe précédent a lieu simultanément avec le paiement de la somme principale ou le paiement de l'échéance suivante convenue.
7.3. Si le donneur d'ordre livre des biens et que le preneur d'ordre est disposé à les utiliser, ce dernier est autorisé à facturer au maximum 20 % du prix courant des biens livrés.

Article 8 : Impraticabilité de l'ordre

8.3. Le preneur d'ordre a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations si lors de la conclusion du contrat des circonstances imprévisibles se trouvant hors de sa zone d'influence l'empêchent temporairement de s'acquitter de ses obligations.
8.4. On entend entre autres par circonstances ne pouvant pas avoir été prévues par le preneur d'ordre et se trouvant hors de sa zone d'influence les circonstances où les fournisseurs et / ou les sous-traitants du preneur d'ordre ne s'acquittent pas ou ne s'acquittent pas en temps opportun de leurs obligations, les conditions météorologiques, les tremblements de terre, les incendies, les pertes ou vols d'outils, la disparition des matériaux à traiter, les barrages routiers, les grèves ou arrêts de travail ainsi que les restrictions à l'importation ou au commerce.
8.5. Le preneur d'ordre n'est plus habilité à suspendre l'acquittement de ses obligations si l'impossibilité temporaire persiste depuis plus de six mois. Le contrat ne peut être résilié qu'à l'issue de cette échéance et uniquement pour la partie des obligations n'ayant pas encore été observée. Les parties n'ont alors droit à aucun dédommagement des préjudices subis ou à subir à la suite de la résiliation.

Article 9 : Importance des travaux

9.1. Le donneur d'ordre doit veiller à obtenir en temps voulu les autorisations, dispenses et autres dispositions nécessaires à l'exécution des travaux.
9.2. Le prix des travaux n'inclut pas :
a. les frais de terrassement, de pilotage, de démolition, de fondation, de maçonnerie, de menuiserie, de stucage, de peinture, de tapisserie, de réparation ou autres travaux architectoniques ;
b. les frais de raccordement aux réseaux de gaz, d'eau, d'électricité ou autres infrastructures ;
c. les frais engagés pour éviter ou limiter l'endommagement des biens présents sur le lieu ou à proximité du lieu de travail ;
d. les frais d'évacuation de matériaux, de matériaux de construction ou de déchets ;
e. les frais de déplacement et de séjour.

Article 10 : Changements dans les travaux

10.1. Des changements dans les travaux engendrent dans tous les cas des travaux supplémentaires ou des travaux moindres par rapport aux prévisions lorsque :
a. il y a modification du plan, des spécifications ou du cahier des charges ;
b. les informations fournies par le donneur d'ordre ne correspondent pas à la réalité ;
c. une différence de plus de 10 % survient par rapport aux quantités estimées.
10.2. Les travaux supplémentaires sont calculés sur la base de la valeur des facteurs décisifs pour le prix en vigueur au moment de la réalisation de ces travaux.
Les travaux moindres par rapport aux prévisions sont calculés sur la base de la valeur des facteurs décisifs pour le prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat.
10.3. Si le solde des travaux moindres par rapport aux prévisions est supérieur à celui des travaux supplémentaires, le preneur d'ordre est habilité, au moment de la facturation définitive, à facturer au donneur d'ordre 10 % de la différence entre ces deux soldes. Cette disposition ne s'applique pas aux travaux moindres par rapport aux prévisions qui sont la conséquence d'une demande de la part du preneur d'ordre.

Article 11 : Exécution des travaux

11.1. Le donneur d'ordre doit veiller à ce que le preneur d'ordre puisse exécuter ses travaux sans être dérangé et au moment convenu et qu'il dispose à cet effet des approvisionnements et équipements nécessaires suivants :
- gaz, eau et électricité ;
- chauffage ;
- local d'entreposage fermant à clé et sec ;
- équipement prescrit sur la base de la législation sur les conditions de travail.

11.2. Le donneur d'ordre est responsable de tout préjudice consécutif à la perte, au vol, à la destruction par feu ou à l'endommagement, sur les biens du preneur d'ordre, du donneur d'ordre et / ou de tiers, tels des outils et matériaux destinés à l'exécution des travaux se trouvant sur le lieu d'exécution des activités ou sur un autre lieu convenu.
11.3. Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ses obligations mentionnées dans les paragraphes précédents et si cela entraîne un retard dans l'exécution des activités, ces activités seront alors exécutées dès que le donneur d'ordre pourra satisfaire à toutes ses obligations et que le calendrier du preneur d'ordre le permettra. Le donneur d'ordre est responsable de tous les préjudices en découlant pour le preneur d'ordre.

Article 12 : Réception des travaux

12.1. Les travaux sont considérés comme réceptionnés lorsque :
a. le donneur d'ordre a approuvé les travaux ;
b. les travaux sont mis en service par le donneur d'ordre. Si le donneur d'ordre ne met en service qu'une partie des travaux, cette partie est alors considérée comme étant réceptionnée ;
c. le preneur d'ordre a avisé le donneur d'ordre par écrit de l'achèvement des travaux et ce dernier n'a pas fait savoir par écrit dans un délai de 14 jours après l'avis du preneur d'ordre s'il approuvait ou non les travaux ;
d. le donneur d'ordre refuse d'approuver les travaux sur la base de vices mineurs ou d'éléments manquants pouvant être réparés ou livrés dans un délai maximal de 30 jours et ne faisant pas obstacle à la mise en service.
12.2. En cas de refus de la part du donneur d'ordre d'approuver les travaux, celui-ci est alors tenu d'en aviser le preneur d'ordre par écrit en indiquant les raisons de son refus.
12.3. En cas de refus de la part du donneur d'ordre d'approuver les travaux, il doit alors autoriser le preneur d'ordre à procéder à une nouvelle livraison des travaux. Les dispositions de cet article s'appliquent de façon analogue à la nouvelle livraison.
12.4. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers pour un dommage subit sur des parties des travaux non réceptionnées causé par l'utilisation de parties des travaux déjà réceptionnées.

Article 13 : Responsabilité

13.1. Le preneur d'ordre n'est responsable que des dommages subis par le donneur d'ordre et étant la conséquence directe et exclusive d'une faute imputable au preneur d'ordre. Toutefois, seuls les dommages pour lesquels le preneur d'ordre est assuré ou aurait raisonnablement dû être assuré seront pris en considération pour une indemnisation.
13.2. Lorsqu'au moment de la conclusion de ce contrat il n'est pas possible pour le preneur d'ordre, ou pas possible à des conditions raisonnables, de souscrire à une assurance comme mentionnée dans le paragraphe précédent, ou plus tard de prolonger cette assurance à des conditions raisonnables, l'indemnisation du dommage se limite alors au montant facturé par le preneur d'ordre pour le contrat en question (hors Taxes).
13.3. N'entrent pas en ligne de compte pour une indemnisation :
a. les dommages tels par exemple les dommages causés par la stagnation et le manque à gagner ; le donneur d'ordre doit s'assurer contre ces dommages s'il le souhaite.
b. les dommages dits de « surveillance ». Il s'agit entre autres de dommages causés par l'exécution des travaux ou durant cette dernière à des biens faisant l'objet de travaux ou se trouvant à proximité du lieu où les travaux sont exécutés ; le donneur d'ordre doit s'assurer contre ce dommage s'il le souhaite.
c. les dommages causés à dessein ou par suite d'une faute grossière par des auxiliaires ou des subalternes non dirigeants du preneur d'ordre.
13.4. Le preneur d'ordre n'est pas responsable de dommage sur du matériel fourni par le donneur d'ordre ou en son nom engendré par une exécution non correcte du traitement. Sur demande du donneur d'ordre, le preneur d'ordre exécutera de nouveau le traitement avec le nouveau matériel livré par le donneur d'ordre, ce matériel étant à la charge de ce dernier.
13.5. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers pour cause de responsabilité du fait de produit à la suite d'un défaut constaté sur un produit livré par le donneur d'ordre à un tiers et se composant (en partie) de produits et / ou matériaux livrés par le preneur d'ordre.

Article 14 : Garantie

14.1. Le preneur d'ordre se porte garant de la bonne exécution des travaux convenus durant une période de six mois après la livraison (réception).
14.2. Si les travaux convenus consistent en la prise en charge de travaux, le preneur d'ordre se porte garant, pour la période mentionnée dans le paragraphe précédent, de la bonne qualité de la construction livrée et du matériau utilisé, à condition qu'il ait eu la liberté de choisir ce matériau.
S'il s'avère que la construction livrée et / ou le matériau utilisé ne sont pas corrects, le preneur d'ordre procèdera à leur réparation ou à leur remplacement. Les parties réparées ou remplacées par le preneur d'ordre doivent lui être envoyées franco de port. Le démontage et le montage de ces parties ainsi que les frais éventuels de déplacement et de séjour sont à la charge du donneur d'ordre.
14.3. Si les travaux convenus consistent (en partie) à traiter du matériau fourni par le donneur d'ordre, le preneur d'ordre se porte alors garant de la bonne qualité du traitement exécuté durant la période mentionnée dans le premier paragraphe.
S'il s'avère qu'un traitement n'a pas été correctement exécuté, le preneur d'ordre doit, à son choix :
- procéder à un nouveau traitement. Le donneur d'ordre doit alors livrer un nouveau matériau pour son propre compte ;
- réparer le défaut. Le donneur d'ordre doit alors retourner le matériau au preneur d'ordre franco de port ;
- établir un avoir au profit du donneur d'ordre pour le montant correspondant facturé.

14.4. Si les travaux convenus consistent en la livraison d'un bien, le preneur d'ordre se portera garant de la bonne qualité de ce bien durant la période mentionnée dans le premier paragraphe.
S'il s'avère que la livraison n'a pas été de bonne qualité, le bien doit être retourné au preneur d'ordre franco de port. Le preneur d'ordre aura ensuite le choix entre :
- réparer le bien ;
- remplacer le bien ;
- établir un avoir au profit du donneur d'ordre pour le montant correspondant facturé.

14.5. Si les travaux convenus consistent (en partie) à installer et / ou à monter un bien livré, le preneur d'ordre se porte garant de la bonne qualité de l'installation et / ou du montage durant la période mentionnée dans le premier paragraphe.
S'il s'avère que l'installation et / ou le montage n'ont pas été correctement effectués, le preneur d'ordre devra alors corriger le vice. Les éventuels frais de déplacement et de séjour sont à la charge du donneur d'ordre.
14.6. La garantie d'usine s'applique aux éléments pour lesquels le donneur d'ordre et le preneur d'ordre l'ont expressément convenu par écrit. Si le donneur d'ordre a eu l'occasion de prendre connaissance du contenu de la garantie d'usine, celle-ci se substituera à la garantie accordée sur la base de cet article.
14.7. Le donneur d'ordre doit dans tous les cas donner la possibilité au preneur d'ordre de réparer un vice éventuel et / ou de procéder à un nouveau traitement.
14.8. Le donneur d'ordre ne peut recourir à la garantie qu'après s'être acquitté de toutes ses obligations envers le preneur d'ordre.
14.9. a. Aucune garantie n'est accordée dès le moment où des défauts résultent :
- d'une usure normale ;
- d'une utilisation incorrecte ;
- d'une maintenance réalisée de façon incorrecte ou d'une maintenance non réalisée ;
- de l'installation, du montage, d'une modification ou d'une réparation effectués par le donneur d'ordre ou par des tiers.

b. Aucune garantie n'est accordée sur les biens livrés qui n'étaient pas neufs au moment de la livraison ou sur des biens prescrits par le donneur d'ordre ou des biens livrés par ce dernier ou en son nom.
c. Aucune garantie n'est accordée sur le contrôle et / ou la réparation des biens du donneur d'ordre.

Article 15 : Réclamations

Le donneur d'ordre ne peut plus invoquer de vice dans la livraison s'il n'a pas formulé de réclamation écrite à l'adresse du preneur d'ordre dans un délai maximal de quatorze jours suivant la date à laquelle il a constaté le vice ou aurait raisonnablement dû le constater.

Article 16 : Biens non réceptionnés

Les biens n'ayant pas été réceptionnés après l'expiration du délai de livraison restent à la disposition du donneur d'ordre. Les biens non réceptionnés sont entreposés aux risques et aux frais du donneur d'ordre. Le preneur d'ordre est à tout moment habilité à invoquer l'applicabilité de l'article 6 : 90 du Code civil néerlandais.

Article 17 : Paiement

17.1. Le paiement doit être effectué dans le lieu d'établissement du preneur d'ordre ou sur l'un des comptes désignés par le preneur d'ordre.
17.2. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, les conditions de paiement sont les suivantes :
a. les achats au comptoir sont payés au comptant ;
b. en cas de paiement échelonné :
- 40 % du prix total au moment de la passation de l'ordre;
- 50 % du prix total après apport des matériaux ou après la réception des travaux lorsque la livraison du matériau n'est pas inclue dans l'ordre ;
- 10 % du prix total au moment de la réception ;

c. dans tous les autres cas, sous les trente jours qui suivent la date de facturation.
17.3. Quelles que soient les conditions de paiement convenues, le donneur d'ordre est tenu, à la demande du preneur d'ordre et à son appréciation, de constituer des garanties suffisantes pour le paiement. Si le donneur d'ordre ne satisfait pas à cette demande dans les délais fixés, il est immédiatement en défaut. Dans un tel cas, le preneur d'ordre est alors habilité à résilier le contrat et à réclamer au donneur d'ordre l'indemnisation des préjudices qu'il a subis.
17.4. Tout droit du donneur d'ordre à compenser ses créances sur le preneur d'ordre est exclu, sauf en cas de faillite du preneur d'ordre ou lorsque l'assainissement judiciaire des dettes s'applique à ce dernier.
17.5. Dans les cas suivants, la totalité de la créance est immédiatement exigible lorsque :
a. un délai de paiement est dépassé ;
b. le donneur d'ordre a été déclaré en faillite, s'il demande un sursis de paiement ;
c. les biens ou créances du donneur d'ordre font l'objet d'une saisie ;
d. le donneur d'ordre (société) est dissous ou liquidé ;
e. le donneur d'ordre (personne physique) fait la demande d'autorisation d'assainissement judiciaire de ses dettes, est placé sous curatelle ou décède.

17.6. Si le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le donneur d'ordre est immédiatement redevable d'intérêts envers le preneur d'ordre. Le taux d'intérêt est de 12 % par an, restant toutefois égal au taux d'intérêt légal si ce dernier est supérieur. Dans le calcul des intérêts, une partie de mois est considérée comme un mois entier.
17.7. Si le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le donneur d'ordre est redevable envers le preneur d'ordre de tous les frais extrajudiciaires, avec un minimum de 75,00 €.
Les frais sont calculés sur la base du tableau suivant :

Sur les 3 000 premiers €	15 %
De 3 000 à 6 000 €	10 %
De 6 000 à 15 000 €	8 %
De 15 000 à 60 000 €	5 %
Au-delà de 60 000 €	3 %

Si le montant des frais extrajudiciaires effectivement engagés excède celui issu du calcul précédent, les frais effectivement engagés seront alors exigibles.
17.8. Si dans une procédure judiciaire le juge statue en faveur du preneur d'ordre, tous les frais engagés par ce dernier dans le cadre de cette procédure sont à la charge du donneur d'ordre.

Article 18 : Réserve de propriété et droit de gage

18.1. Après la livraison, le preneur d'ordre reste propriétaire des biens livrés aussi longtemps que le donneur d'ordre :
a. néglige ou négligera de s'acquitter de ses obligations découlant du présent contrat ou de contrats similaires ;
b. ne paie pas ou ne paiera pas les activités exécutées ou à exécuter dans le cadre de tels contrats ;
c. n'a pas payé des créances qui découlent de la non exécution des contrats susmentionnés telles que dommages, amendes, intérêts et frais.

18.2. Aussi longtemps qu'un droit de propriété repose sur les biens livrés, le donneur d'ordre n'est pas autorisé à les grever d'un droit quelconque autrement que dans le cadre normal de ses activités professionnelles.
18.3. Après avoir invoqué sa réserve de propriété, le preneur d'ordre est habilité à reprendre les biens livrés. Le donneur d'ordre autorise le preneur d'ordre à pénétrer dans le lieu où se trouvent ces biens.
18.4. Si le preneur d'ordre ne peut pas invoquer sa réserve de propriété parce que les biens livrés sont mélangés, déformés ou incorporés, le donneur d'ordre est alors tenu de donner en gage les biens nouvellement constitués au preneur d'ordre.

Article 19 : Résiliation du contrat

Si le donneur d'ordre souhaite résilier le contrat sans qu'il soit question de négligence de la part du preneur d'ordre et si ce dernier accepte, le contrat est alors résilié avec leur consentement mutuel. Dans ce cas, le preneur d'ordre a droit à l'indemnisation de tous les dommages économiques subis tels que perte, manque à gagner et frais engagés.

Article 20 : Droit applicable et juge compétent

20.1. Le droit néerlandais est applicable.
20.2. La Convention de Vienne (C.I.S.G.) n'est pas applicable ; il en va de même pour tout autre règlement international dont l'exclusion est autorisée.
20.3. Tout différend sera porté devant le juge civil néerlandais compétent dans le lieu d'établissement du preneur d'ordre, sauf si cela est contraire aux lois impératives. Le preneur d'ordre est habilité à déroger à cette règle et à appliquer les règles légales en matière de compétence.
20.4. Les parties peuvent convenir d'une autre forme de règlement des différends, comme par exemple l'arbitrage ou la médiation.

Ces conditions constituent une traduction intégrale de la version néerlandaise des « METAALUNIEVOORWAARDEN » comme déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1er janvier 2008. Une explication ainsi qu'une interprétation de ces dernières se font sur la base du texte néerlandais.

Les plus belles idées semblent les plus simples...

...une fois présentées.

Les tambours sont le produit phare de FlexiForce®. Dans notre gamme de tambours, pour portes de garage et portes industrielles, avec le choix entre 2 enveloppes de sécurité ou une demi enveloppe de sécurité, nous vous présentons un tambour de porte de garage intelligent et économique : FF05NL08 et FF05NL08E. Moins de matériel, même résistance et grande qualité pour accompagner ce design. De quoi dire : Pourquoi personne n'y a pensé avant ?

I: www.flexiforce.fr

E: info@flexiforce.nl

flexiforce FF
innovations for overhead doors